



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal d'Ecublens/VD

Séance du : 8 octobre 2026
Présidence : Mme Valérie Bernier
Objet : Préavis 2026/13 : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières - Législature 2026-2031

* * *

CONCLUSIONS – Amendées

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

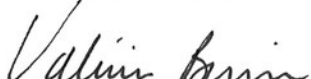
- vu le préavis municipal n° 2026/13,
- ouï le rapport des Commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. 400'000.- (quatre cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises ;
2. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable durant la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2031, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, jusqu'à concurrence de Fr. ~~10'000'000.- (dix millions de francs)~~ **15'000'000.- (quinze millions de francs)** au total.

Ainsi délibéré en séance du Conseil Communal du 8 octobre 2026

La Présidente


Valérie Bernier



La Secrétaire


Silvana Della Vecchia